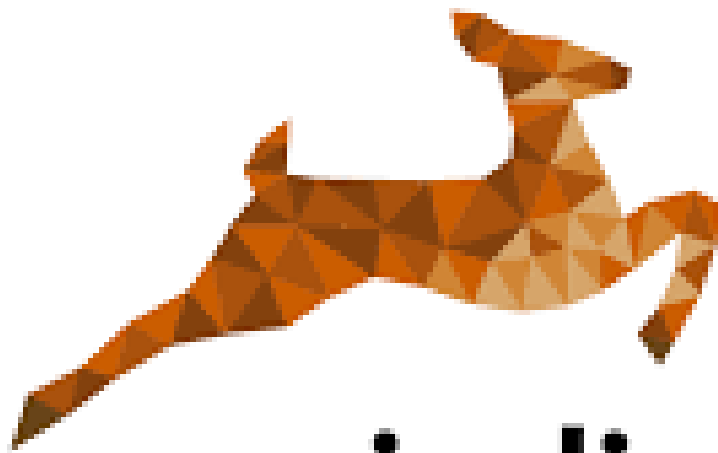


RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021



riedisheim

www.riedisheim.fr

CONSEIL MUNICIPAL

28 JANVIER 2021

Table des matières

ACTUALITES	3
CONTEXTE	3
LA LOI DE FINANCES 2021	3
IMPACT DE LA COVID 19 SUR LES FINANCES DE RIEDISHEIM	4
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.) ET BASES LEGALES	4
<u>A1 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....</u>	<u>7</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DRF :	9
INDEMNITES DES ELUS.....	9
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES.....	9
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DRI :.....	11
NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	11
DETAIL DES INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 30k€.....	12
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	13
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RRI :	13
EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE	14
EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT	15
<u>A2 - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS</u>	<u>16</u>
<u>A3 - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE</u>	<u>17</u>
TABLEAU PREVISIONNEL DE LA DETTE ET DE SON ANNUITE	17
<u>A3B - LE NIVEAU D'EPARGNE BRUTE, D'EPARGNE NETTE ET D'ENDETTEMENT</u>	<u>18</u>
EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT	18
<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES FINANCES.....</u>	<u>19</u>
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	19
PROSPECTIVE.....	20
<u>BUDGET EAU 2021.....</u>	<u>21</u>
<u>B1 - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS</u>	<u>22</u>
<u>B2 – LES DEPENSES DE PERSONNEL</u>	<u>22</u>
<u>B3 – LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL.....</u>	<u>23</u>
<u>B3B – L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL.....</u>	<u>23</u>
<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE RESSOURCES HUMAINES</u>	<u>24</u>

ACTUALITES

Contexte

En 2020, la crise sanitaire a très fortement impacté les finances publiques. Le PIB de 2020 devrait être en retrait de 8,7%, le déficit public devrait atteindre -11,3% et l'endettement 119,8% du PIB. La Loi de Finances (LF) 2021 est construite sur une hypothèse de rebond du PIB de +6% en 2020, une inflation de +0,9% un déficit public limité à -8,5% (soit une amélioration de 3,5 points par rapport à 2020) et un endettement qui devrait s'établir à 122,4% du PIB.

Si limiter l'impact de la crise a été la priorité de 2020 et que la relance sera la priorité de 2021 et de 2022, il faudra s'attendre à un moment ou à un autre à devoir réassainir les finances publiques. Il nous faut donc continuer à faire preuve de rigueur dans la maîtrise de nos budgets mais aussi investir largement dans les projets de transition écologique grâce aux possibilités de subventions mises en place dans le cadre du plan de relance.

La loi de finances 2021

La loi de finances 2021 s'inscrit dans la continuité de la LF 2020 concernant les mesures pour les collectivités.

Elle démarre ainsi la seconde phase de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH). En 2020 80% des foyers français n'ont plus payés de TH. Le même dispositif est introduit par la LF2021 pour les 20% de foyers restant avec la même progressivité entre 2021 et 2023.

Dès cette année, la TH ne sera plus perçue par les communes et sera compensée par une fraction de la taxe sur le foncier bâti départemental avec application d'un coefficient correcteur pour compenser toute perte et garantir la dynamique du produit fiscal en lien avec les bases réelles.

Pour Riedisheim, la perte de TH s'élève à 3 554 790€ la ressource nouvelle de TFPB du département représente 1 840 912€. La commune sera donc compensée avec un coefficient correcteur de 1,38366689433.

Ce correcteur évoluera avec les bases fiscales de la TFPB. Cependant, avec l'évolution de la démographie, l'Etat devra tous les ans compenser un peu plus l'écart entre les communes compensées et contributrices. A ce jour, l'Etat n'a pas garanti la pérennité de ce coefficient.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable dans son ensemble avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. En son sein, les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros réduisant mécaniquement les autres parts de la DGF.

La Loi de Finances 2021 est largement consacrée au plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans.

Il met en avant trois priorités :

- La transition écologique
- La compétitivité
- La cohésion sociale et territoriale

Impact de la COVID 19 sur les finances de Riedisheim

La Crise de la COVID a largement impacté l'activité de la ville de Riedisheim et ses finances. Au final, en raison de l'annulation de nombreux événements et manifestations compte tenu des règles sanitaires mises en place, des économies substantielles auront été générées cette année en section de fonctionnement.

Dépenses supplémentaires liées à la COVID :	53 000 €
Dépenses non réalisées liées à la COVID :	290 000 €
Recettes non perçue liées à la COVID :	45 000 €

Soit une économie de 192 000 €

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu pour effet de reporter certains investissements, notamment :

- Finalisation des travaux de l'Espace Eberhardt
- Réalisation du Périscolaire Bartholdi

Ces opérations verront leur achèvement ou mise en œuvre au cours de l'exercice 2021.

Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) et bases légales

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est prévu par la loi. Ses contours sont définis par l'article L2312-1 du CGCT, son contenu est détaillé dans l'article D2312-3 du même code.

Article L2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de

personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Article D2312-3

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Aussi, la ville de Riedisheim présentera dans son ROB :

- **Les orientations budgétaires (A1)**
- **La présentation des engagements pluriannuels (A2)**
- **La structure et la gestion de l'encours de la dette (A3)**
- **Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement (A3 bis)**
- **La structure des effectifs (B1)**
- **Les dépenses de personnel (B2)**
- **La durée effective du travail dans la commune (B3)**
- **L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (B3 bis)**

A1 - Les orientations budgétaires

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	R 2019	B 2020	R 2020*	P 2021	Ecart R 2020 / R 2019		Ecart B 2020 / P 2021	
					Valeur	%	Valeur	%
011 - Charges à caractère général	2 522 210 €	2 600 000 €	2 141 157 €	2 680 000 €	- 381 053 €	-15,1%	80 000 €	3,1%
012 - Charges de personnel	4 793 682 €	4 893 000 €	4 888 605 €	4 860 000 €	94 923 €	2,0%	- 33 000 €	-0,7%
014 - Atténuations de produits	240 758 €	280 000 €	260 391 €	266 000 €	19 633 €	8,2%	- 14 000 €	-5,0%
65 - Autres charges de gestion courante	1 220 776 €	1 400 000 €	1 153 089 €	1 330 000 €	- 67 687 €	-5,5%	- 70 000 €	-5,0%
66 - Charges financières	322 873 €	310 000 €	305 800 €	290 000 €	- 17 073 €	-5,3%	- 20 000 €	-6,5%
67 - Charges exceptionnelles	14 399 €	20 000 €	13 786 €	20 000 €	- 613 €	-4,3%	- €	0,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 114 698 €	9 503 000 €	8 762 828 €	9 446 000 €	- 351 870 €	-3,9%	-57 000 €	-0,6%
022 - Dépenses imprévues		77 000 €		150 000 €			73 000 €	94,8%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 114 698 €	9 580 000 €	8 762 828 €	9 596 000 €	- 351 870 €	-3,9%	16 000 €	0,2%

*Les données présentées pour le réalisé 2020 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

Les taux de réalisation 2020 par rapport au budget sont cette année nettement moins élevés en raison d'économies substantielles de fonctionnement et de dépenses non réalisées à cause de la COVID 19. C'est principalement le cas pour les charges à caractères général dont le taux de réalisation n'atteint que 82% et un écart de 381 053€ avec 2019 dont 260 000€ liés directement à la COVID 19. Les autres taux de réalisation sont plutôt bons et nous arrivons globalement (hors dépenses imprévues) à 92% de réalisation.

La prévision de dépenses de fonctionnement 2021 (hors dépenses imprévues) reste globalement stable par rapport au budget 2020 grâce aux efforts des services dans la maîtrise de leur budget et la baisse des indemnités des élus.

Cette stabilité est obtenue malgré quelques dépenses exceptionnelles à venir, à savoir :

- Remboursement de la part de subvention perçue du département pour le projet du Tennis (150 k€)
- Remboursement des abonnements Soléa (33 k€)
- Diverses études (85k€)

compensées en partie par les dépenses des manifestations de début d'année 2021 qui ont d'ores et déjà été annulées en raison de la COVID 19 et retirée du budget pour un montant de 50 000 € et la baisse des indemnités des élus d'un montant de 51 000 € soit -24%.

Les subventions versées passent de 603 k€ à 638 k€ soit une progression 6% par rapport à 2020 en grande partie due à des non réalisations en 2020 liés à la COVID19. A noter plus particulièrement l'augmentation de 10 k€ de la subvention versée au CCAS afin de pouvoir répondre aux conséquences sociales de la COVID 19.

Les prévisions 2021 sont donc stables par rapport au budget 2020, le comparatif par rapport au réalisé 2020 n'est pas opportun compte tenu de la situation particulière de cette année. Cependant, on peut constater que l'écart avec les dépenses 2019 est relativement faible : + 3,6 % soit une augmentation moyenne annuelle d'environ 1,8 % (hors dépenses imprévues)

Informations complémentaires DRF :

Indemnités des élus

	2019	2020	2021	Diff 19/21
Indemnité brute	177 439 €	156 935 €	145 863 €	- 31 576 €
Charges patronales	37 291 €	25 010 €	17 460 €	- 19 831 €
TOTAL	214 730 €	181 945 €	163 323 €	- 51 407 €

Subventions et participations versées

Bénéficiaire	Montant versé 2020	Proposition 2021
UNION associations	98 400 €	98 400 €
UNION fonctionnement	8 200 €	8 500 €
UNION extrascolaire	2 089 €	- €
UNION manifestation	21 800 €	21 800 €
Amicale du personnel	23 000 €	23 000 €
Musique Municipale	91 000 €	91 000 €
Salon international de la photo	- €	5 000 €
Mosaïque	- €	1 600 €
Jeunes licenciés	865 €	4 000 €
UNSS	- €	1 500 €
CCAS	130 000 €	140 000 €
Foyers clubs courte échelle ALSH	146 385 €	145 000 €
Foyers clubs espace jeunes	59 500 €	60 000 €
Classes de découverte élémentaires Riedisheim	5 696 €	10 000 €
Classes de découverte collèges Riedisheimois	4 629 €	6 800 €
UDSP	700 €	800 €
Entretien tennis	4 000 €	1 000 €
Subventions exceptionnelles	6 850 €	20 000 €
Total subventions	603 114 €	638 400 €
Collège St Ursule	20 066 €	23 500 €
SDIS	192 296 €	172 000 €
Brigades vertes	33 235 €	29 000 €
Syndicat rivières	- €	6 000 €
Service numérique M2A	- €	7 400 €
Total participations	245 597 €	237 900 €

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	R 2019	B 2020	R 2020	P 2021	Ecart R 2020 / R 2019		Ecart B 2020 / P 2021	
					Valeur	%	Valeur	%
013 - Atténuations de charges	215 275 €	40 000 €	50 133 €	50 000 €	- 165 142 €	-76,7%	10 000 €	25,0%
70 - Produits des services	407 314 €	444 149 €	283 988 €	523 000 €	- 123 326 €	-30,3%	78 851 €	17,8%
73 - Impôts et taxes	8 297 263 €	8 200 000 €	8 235 992 €	8 270 000 €	- 61 271 €	-0,7%	70 000 €	0,9%
74 - Dotations et participations	1 963 209 €	1 870 000 €	1 845 012 €	2 000 000 €	- 118 197 €	-6,0%	130 000 €	7,0%
75 - Autres produits de gestion courante	717 546 €	760 000 €	701 064 €	720 000 €	- 16 482 €	-2,3%	- 40 000 €	-5,3%
76 - Produits financiers	228 €	- €	10 €	- €	- 228 €	-95,6%	- €	
77 - Produits exceptionnels	87 074 €	240 000 €	57 424 €	95 000 €	- 29 650 €	-34,1%	- 145 000 €	-60,4%
775 - Produits des cessions ¹	5 500 €	(1 160 000 €)	250 €	(1 900 000 €)	- 5 250 €	-95,5%	(740 000 €)	
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 687 909 €	11 554 149 €	11 173 623 €	11 658 000 €	- 514 286 €	- 4,4%	103 851 €	0,9%
<i>Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)</i>	<i>11 682 409 €</i>	<i>11 554 149 €</i>	<i>11 173 373 €</i>	<i>11 658 000 €</i>	<i>- 509 036 €</i>	<i>- 4,4%</i>	<i>103 851 €</i>	<i>0,9%</i>

*Les données présentées pour 2020 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

¹ Pour le budget 2020 et la prévision 2021, les produits des cessions sont donnés à titre indicatifs, ils sont prévus en investissement au chapitre 024

Le volume de recettes 2020 est inférieur à l'année passée (-4,4%), baisse liée essentiellement au rattrapage du remboursement en 2019 par l'assureur des salaires sur plusieurs années en cas d'absences prolongées (chap 013), la baisse de la DNP et la suppression de la DSU (Chap 74) et la baisse des recettes des produits des services (Chap 70) liée à des reports d'encaissement sur 2021. Par ailleurs, le FPIC et la taxe additionnelle sur les droits de mutation ont fortement diminué en 2020 (Chap73).

Les prévisions 2021 sont stables par rapport au budget 2020. Si d'une part des recettes non réalisées en 2020 ont été reportées sur 2021 (refacturation de la restauration scolaire à M2A 140k€, subvention de la CAF 100k€), d'autre part le budget 2020 tenait compte de dons inscrits en produits exceptionnels (150 k€) qui ont finalement été encaissés en recette d'investissement. L'un dans l'autre, la prévision de recettes est globalement stable.

Pour mémoire, les attributions de compensation versées par M2A ont été modifiées par la CLECT suite au transfert de compétence du PLU-I :

Années	2019	2020	2021	2022
Montant	724 889 €	714 784 €	713 508 €	712 231 €

Dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	R 2019	B 2020	R 2020*	P 2021
20 - Immobilisations incorporelles	197 853 €	251 505 €	112 309 €	285 000 €
21 - Immobilisations corporelles	2 120 237 €	3 467 198 €	1 159 812 €	3 880 000 €
23 - Immobilisations en cours ²	1 662 574 €	6 071 659 €	3 059 882 €	2 100 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	666 859 €	730 000 €	727 245 €	2 255 000 €
26 - Participations et créances	- €	5 000 €	- €	5 000 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	5 000 €	- €	5 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 647 523 €	10 530 362 €	5 059 248 €	8 530 000 €
020 - Dépenses imprévues	- €	100 000 €	- €	100 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 647 523 €	10 630 362 €	5 059 248 €	8 630 000 €

*Les données présentées pour 2020 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

²Le chapitre 204 subvention d'équipement dans lequel étaient inscrit les crédits pour le SCIN a été fusionné avec le chapitre 23 car les crédits y ont finalement été dépensés sur demande du trésorier.

Le montant d'investissement figurant au budget 2020 était gonflé par le report sur les crédits 2020 du paiement au SCIN des investissements réalisés en 2019 et par le projet avorté du tennis.

En 2021 le prêt relai de 1,5 millions d'euros souscrit dans l'attente de toucher les subventions et le FCTVA lié à l'espace Eberhardt devra être remboursé.

Hors de ces éléments, les dépenses réelles d'investissement sont globalement stables.

Informations complémentaires DRI :

Nouvelles dépenses d'investissement 2021

Les propositions de dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Services	Montant k€	Services	Montant k€
Scolaire	1 911	Culture Aronde Bib.	132
Associations / Sport	1 261	Social	108
Foncier	1 064	Informatique	88
SCIN (voirie)	815	Police Municipale	65
CTM	661	Autres et arrondis	160
Total		6 265	

Détail des investissements de plus de 30k€

Service	Libellé	Montant
AS	ESPACE EBERHARDT	1 100 000,00
AS	MOBILIER EQUIPEMENT ESPACE EBERHARDT	75 000,00
BEV	REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PAIX (SECTEUR GOUNOD – ALLIES)	350 000,00
BEV	AMENAGEMENT RUE DE RIXHEIM (GOUNOD - BENNES A VERRES)	150 000,00
BEV	ENTRETIEN CHEMINS RURAUX	80 000,00
BEV	TRAVAUX OU FOURNITURE POUR AMENAGEMENT PAYSAGER	70 000,00
BEV	AMENAGEMENT DE DEUX ARRETS DE BUS « COQUELICOTS » RUE GOUNOT	60 000,00
BEV	PROGRAMME DE GRAVILLONNAGE (POINT A TEMPS)	55 000,00
BEV	AMENAGEMENT PLATEAU SURELEVE RUE GOUNOD (LIMITE RIXHEIN)	30 000,00
EL	FOURNITURES EP	80 000,00
EL	TRAVAUX EP	40 000,00
EV	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	40 000,00
JF	ACQUISITION 6 RUE DE BOURGOGNE PREEMPTION	270 000,00
JF	ACQUISITION SCI SENATUS 12 RUE D'ALSACE	250 000,00
JF	ACQUISITION SARL KIEMODE PREEMPTION	230 000,00
JF	ACQUISITION TERRAIN ARRIERE M. EHLINGER	106 700,00
JF	ACQUISITION APPARTEMENT MME SCHWENDENER PREEMPTION	67 000,00
JF	FRAIS ACTES NOTARIES ET PV D'ARPENTAGE	50 000,00
JF	ACQUISITIONS FONCIERES MASSIF FORESTIER	40 000,00
PM	VEHICULE DE PATROUILLE	35 000,00
SC	PROJET RESTAURANT PERISCOLAIRE BARTHOLDI	900 000,00
SC	REPLACEMENT MENUISERIE EXTERIEURES ET BSO BARTHOLDI 1	250 000,00
SC	ISOLATION EXTERIEURE BARTHOLDI 1	120 000,00
SC	TRAVAUX VENTILATION BARTHOLDI 1	115 000,00
SC	TARIF JAUNE REGROUPE BARTHOLDI I ET ETUDE RESEAUX DE CHAUFFAGE	80 000,00
SC	REMISE EN PEINTURE INTERIEURE GLOBALE BARTHOLDI 1	70 000,00
SC	ALGECO POUR ACCUEIL DES ELEVES LE TEMPS DES TRAVAUX	60 000,00
SC	LANCEMENT DU CONCOURS POUR LE RESTAURANT PERISCOLAIRE	50 000,00
SC	MISE AUX NORMES LOCAL SAINT VINCENT DE PAUL	40 000,00
SPO	TRAVAUX AU TENNIS, TOILE, SOL ET ECLAIRAGE	85 000,00
SS	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAUFFERIE	75 000,00
VO	BALAYEUSE COMPACT AVEC 1 BROUSSE DE DESHERBAGE	125 000,00
VO	VOIRIE CHARGEUR TELESCOPIQUE	75 000,00
VO	MARQUAGE ROUTIER	50 000,00

Recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement	R 2019	B 2020	R 2020*	P 2021
10 – Dotations, fonds divers et réserves ³	335 212 €	1 596 224 €	2 410 415 €	450 000 €
13 – Subventions d'investissement	962 745 €	3 260 000 €	564 636 €	3 030 000 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 200 595 €	- €	1 075 €	- €
024 – Produit des cessions ⁴	(5 500 €)	1 160 000 €	(250 €)	1 900 000 €
Sous-Total des recettes réelles d'investissement	3 498 552 €	6 016 224 €	2 976 126 €	5 380 000 €
<i>Sous-Total Recettes réelles d'investissement (hors cession)</i>	3 498 552 €	4 856 224 €	2 976 126 €	3 480 000 €
1068 - Excédent capitalisé	2 309 614 €	1 227 939 €	1 227 939 €	913 590 €
Total des recettes réelles d'investissement	5 808 166 €	7 244 163 €	4 204 065 €	6 293 590 €

*Les données présentées pour 2020 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

³ Hors excédent capitalisé

⁴ Pour les réalisations, les produits des cessions sont donnés à titre indicatifs ils sont réalisés en recettes de fonctionnement.

Les subventions d'investissement n'ayant pas pu être sollicitées cette année ont été reporté à l'année prochaine. Certaines liées à des projets abandonnés ont été remplacées par d'autres subventions sur de nouveaux projets.

Le rattrapage de FCTVA ayant été réalisé en 2020, nous revenons à un niveau plus classique.

Les cessions concernent principalement des achats qui seront réalisés en cours d'exercice pour des projets d'espace de respiration ainsi que le début de la vente du Resto au département.

Subventions prévues pour 2021 :

- Espace Eberhardt : 1 724 000 €
- Périscolaire Bartholdi : 657 900 €
- Rénovation énergétique Bartholdi 1 : 285 000 €
- Rénovation énergétique Bartholdi 2 : 180 826 €
- Balayeuse : 50 000 €
- Tennis : 30 000 €
- Arbres : 25 000 €
- Chaufferie EHPAD : 25 000 €
- Autres : 52 274 €

Informations complémentaires RRI :

Les cessions prévues en 2021 sont :

- Habitation rue du Général de Gaulle : 275 000 €
- Terrain rue de Lorraine : 500 000 €
- Le Resto : 410 000 € (410 000 € en 2022)
- Espaces de respirations : 715 000 €

Evolution de la fiscalité locale

TAXE D'HABITATION	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Base imposable	20 615 616	21 221 428	21 529 909	21 913 224	22 166 000	22 416 081
Taux TH	15,09%	15,84%	15,84%	15,84%	15,84%	15,84%
Produit TH	3 110 896	3 362 429	3 411 306	3 472 041	3 512 092	3 551 716

FONCIER BATI	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Base imposable	13 408 187	13 672 914	13 960 959	14 458 287	14 809 000	15 099 411
Taux FB	17,91%	18,81%	18,81%	18,81%	18,81%	18,81%
Produit FB	2 401 406	2 571 260	2 625 428	2 718 953	2 784 906	2 839 520

FONCIER NON BATI	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Base imposable	54 286	49 239	44 326	48 332	48 600	48 985
Taux FNB	52,50%	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%
Produit FNB	28 500	27 143	24 435	26 643	26 791	27 003

Produits des 3 taxes 5 540 803 5 960 832 6 061 169 6 217 637 6 323 789 6 418 239

Pour la construction budgétaire 2021, nous avons pris une hypothèse de revalorisation des bases fiscales identique à la moyenne des 5 dernières années.

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives calculées par la loi est pour 2021 de 0,2%.

Les taux de la fiscalité locale restent inchangés pour 2021, la progression du produit fiscal est entièrement liée à la revalorisation des bases.

Pour mémoire, en 2020, 80% des ménages français ont été totalement exonérés de Taxe d'Habitation. Cette dernière sera supprimée en 2021 et remplacée par un transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département. Ce changement ne permettant pas de compenser la perte financière pour Riedisheim, l'Etat viendra abonder cette nouvelle recette en y appliquant un coefficient correcteur. Le montant de TH à compensé sera calculé sur les bases fiscales de 2020 avec le taux de 2017.

	Avant réforme			Après réforme			
	TH (1)	TFPB ville (2)	TH + TFPB (1+2)	TFPB départ (3)	TFPB ville (2+3)	Coefficient correcteur (1+2)/(2+3)	TFPB après coefficient (4)
Riedisheim	3 554 790 ³	2 626 187	6 180 977	1 840 912	4 467 099	1,38366689433	6 180 977

³ données 2018, dont compensations d'exonérations de taxe d'habitation.

Evolution des dotations de l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	1 422 961 €	1 171 249 €	1 068 518 €	1 038 537 €	1 031 094 €	1 040 336 €	1 040 000 €
DNP*	159 110 €	143 199 €	134 495 €	115 991 €	104 392 €	93 953 €	85 000 €
DSU*	171 772 €	171 772 €	142 425 €	128 829 €	81 286 €	0 €	0 €
DGF totale	1 753 843 €	1 486 220 €	1 345 438 €	1 283 357 €	1 216 772 €	1 134 289 €	1 125 000 €

*DNP = Dotation Nationale de Péréquation

*DSU = Dotation de Solidarité Urbaine

La DGF est passée de 2 221 792€ en 2013 avant les coupes de l'Etat à 1 345 438€ en 2017 à la fin de ces coupes. Cela représente une diminution de 39,4% en 4 ans. En cumulé la perte pour la commune représente 2 237 929€ sur ces 4 années et elle continue de perdre 876K€ par an par rapport à 2013.

Les lois de Finances successives depuis lors maintiennent les crédits de la DGF en l'état. Cependant, entre 2017 et 2019, notre dotation forfaitaire a encore été minorée de 3,5% par les différentes variations au sein de l'enveloppe.

Pour 2020, nous avons bénéficié d'une réhausse de notre dotation forfaitaire lié à une augmentation de la population.

La DNP, elle poursuit sa décrue avec une baisse de 7% en moyenne sur les 5 dernières années.

Par ailleurs, nous sommes sortis en 2017 du dispositif de la DSU. La ville a bénéficié d'un échelonnement de sa perte jusqu'en 2020.

Globalement la DGF a baissé d'environ 82 500 € en 2020 soit - 6,8% en grande partie lié à la DSU.

Pour 2021 nous partons sur une hypothèse de stabilité de la dotation forfaitaire et une baisse de la DNP par rapport à l'année passée.

A2 - Les engagements pluriannuels

A ce jour, la ville de Riedisheim n'a qu'un seul engagements pluriannuels actés par AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement). Il s'agit de la création de l'Espace Eberhardt.

Une première délibération avait été prise pour l'institution de cet AP/CP par le Conseil Municipal le 28 mars 2019. Une nouvelle délibération n'a pas été prise en 2020 et une régularisation est proposé en 2021.

Les montants de cette délibération ne prenaient pas en compte les dépenses déjà réalisées en 2018 sur l'opération.

Aussi pour rappel :

- Maitrise d'œuvre : 470 k€ HT - 564 k€ TTC
- SPS et bureau de contrôle : 14 k€ HT - 17k€ TTC
- Marchés travaux : 3 179 k€ HT - 3 815 k€ TTC

Des avenants aux marchés de travaux ont été passés et s'élèvent actuellement à 150 k€ HT soit 179 k€ TTC dont 40k€ concernant le bassin d'orage et 20k€ concernant des demandes de la société de tir de Riedisheim.

Dépenses :

2018 : 238 k€ HT - 286 k€ TTC

2019 : 1 371 k€ HT - 1 645 k€ TTC

2020 : 1 322 k€ HT - 1 587 k€ TTC

Il faudra donc prévoir pour 2021 une dépense de 881k€ HT soit 1 058k€ TTC hors nouveaux avenants. Il sera proposé d'inscrire en crédit de paiement pour 2021 : 1 100 k€ pour finaliser cette opération.

A noter que l'opération a par ailleurs nécessité 60k€ HT - 72k€ TTC de dépenses diverses pour différentes études, jury de concours et annonces.

Le montant total de l'opération s'élève à 4 647 k€, subventionné à hauteur de 2 064 k€, FCTVA d'un montant de 762 k€. Le coût résiduel pour la collectivité est de 1 821 k€

A3 - La structure et la gestion de l'encours de la dette

Tableau prévisionnel de la dette et de son annuité

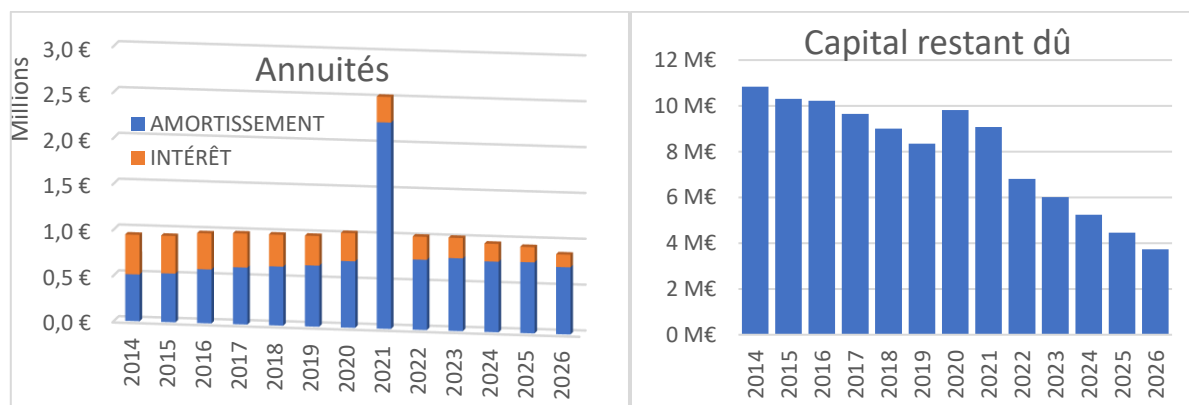
Evolution de la dette sur l'ancien mandat et le mandat en cours

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2014	510 086	432 008	942 094	10 894 526
2015	531 414	410 053	941 467	10 863 111
2016	588 483	393 087	981 570	10 274 629
2017	621 537	370 129	991 665	9 653 092
2018	643 720	346 864	990 583	9 009 373
2019	666 859	322 873	991 832	10 542 514
2020	725 995	305 805	1 031 801	9 816 519
2021	2 251 174	278 923	2 530 096	7 565 345
2022	766 639	249 883	1 016 522	6 798 706
2023	794 038	221 819	1 015 857	6 004 668
2024	770 128	193 382	963 510	5 234 540
2025	774 791	165 444	940 235	4 459 749
2026	732 700	137 749	870 449	3 727 049

En 2021, il nous faudra rembourser le prêt relais de 1,5M€ contracté pour la construction de l'Espace Eberhardt d'où l'importance de l'amortissement cette année.

Il n'est pas prévu d'emprunter cette année.

Il est nettement perceptible que la dette de Riedisheim est ancienne. A partir de 2024, on voit les amortissements stagner puis baisser alors que dans la même période, les intérêts passent sous la barre des 200k€ et l'encours sous celle des 5M€.



A3b - Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement

Evolution de l'autofinancement

	R 2019	B 2020	R 2020*	P 2021
Capacité d'Autofinancement Brute⁵	2 573 211	2 051 149	2 410 795	2 212 000
<i>Capacité d'Autofinancement Brute (hors cession)</i>	<i>2 567 711</i>	<i>2 051 149</i>	<i>2 410 545</i>	<i>2 212 000</i>
<i>Ratio EB</i>	<i>21,98%</i>	<i>17,75%</i>	<i>21,57%</i>	<i>18,97%</i>
Remboursement du capital de la dette	666 859	730 000	727 245	755 000 ⁶
Capacité d'Autofinancement Nette	1 906 352	1 321 149	1 683 550	1 457 000
<i>Capacité d'Autofinancement Nette (hors cession)</i>	<i>1 900 852</i>	<i>1 321 149</i>	<i>1 683 300</i>	<i>1 457 000</i>
<i>Ratio EN</i>	<i>16,27%</i>	<i>11,43%</i>	<i>15,07%</i>	<i>12,50%</i>

*Les données présentées pour 2020 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

⁵Hors Dépenses imprévues

⁶Hors remboursement du prêt relai 1,5M€

La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Une fois retranché le remboursement du capital de la dette, on obtient la capacité d'autofinancement nette qui représente la contribution, dégagée par la section de fonctionnement, à la réalisation des investissements.

En 2020, l'épargne brute (EB) baisse légèrement par rapport à 2019 bien que 380k€ de dépense n'aient pas été réalisées, 500k€ de recettes ont aussi été reportées ou non réalisées.

Cependant, les efforts réalisés en 2021 pour stabiliser les dépenses et la dynamique de nos recettes permettent de maintenir et même d'augmenter notre épargne malgré la maturité de notre dette.

Nous dégageons ainsi un autofinancement relativement important nous permettant de maintenir un niveau d'investissement élevé.

Ratio de capacité de remboursement de la dette :

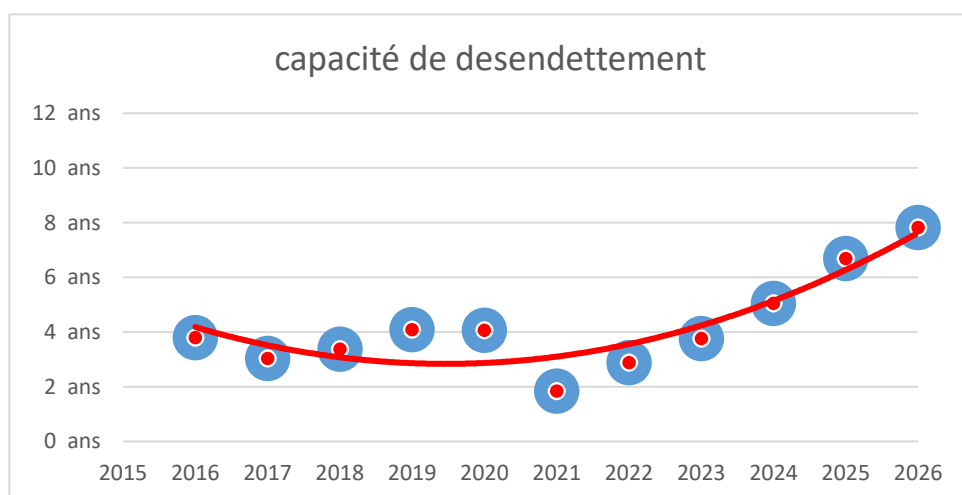
En cours de la dette / Epargne brute

	En cours	EB	Ratio remb.
2019	10 542 514	2 573 211	4,1 ans
2020	9 816 519	2 577 146	4,1 ans
2021	7 565 345	2 062 000	3,4 ans
Objectif maximum fixé par l'Etat			12 ans

Informations complémentaires Finances

Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissements courants	1 391 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Voirie	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Circulation douce	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Transition énergétique	685 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Espace de respiration	955 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €		500 000 €
Espace Eberhardt	1 100 000 €					
Restaurant Bartholdi	900 000 €					
Restaurant Lyautey		2 000 000 €	1 000 000 €			
COSEC				500 000 €	5 000 000 €	3 000 000 €
Tennis	85 000 €	250 000 €	1 000 000 €	750 000 €		
Police municipale			1 000 000 €	1 000 000 €		
Accueil du public				1 000 000 €		
TOTAL	6 116 000 €	5 750 000 €	6 500 000 €	6 750 000 €	8 000 000 €	6 500 000 €



Un projet ambitieux de près de 40M€ d'investissements sur le mandat pour 12 M€ d'emprunt avec une capacité de désendettement portée à 7,8 ans en fin de mandat (4,9 ans hors COSEC)

Les projets de la PPI feront bien évidemment l'objet de larges concertations avec les habitants afin de réaliser ces projets de manière participative avec eux.

Sur le mandat, 7,5M€ soit 20% des investissements sont déjà clairement fléchés comme des projets relevant de transition environnementale. De nombreux autres projets auront un impact environnemental certain, difficilement chiffrable à ce jour (COSEC, restaurant Bartholdi et Lyautey, tennis, plantation arbres, berges du canal, etc...) et feront l'objet systématiquement de demandes de subventions spécifiques sur le sujet dans le cadre des plans de relance.

Prospective

FONCTIONNEMENT	2019	2020 R	2021 B	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT - RRF								
002 - Résultat reporté de fonctionnement	766 659 €	1 769 627 €	2 785 145 €	2 030 599 €	66 463 €	- €	0 €	0 €
013 - Atténuation de charges	215 275 €	50 133 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
70 - Produits des services	407 314 €	283 988 €	523 000 €	455 420 €	455 420 €	455 420 €	455 420 €	455 420 €
73 - Impôts et taxes	8 297 263 €	8 235 992 €	8 270 000 €	8 456 729 €	8 563 970 €	8 676 155 €	8 792 733 €	8 913 285 €
74 - Dotations et participations	1 963 209 €	1 845 012 €	2 000 000 €	1 717 569 €	1 698 132 €	1 679 552 €	1 661 760 €	1 644 692 €
75 - Autres produits de gestion courante	717 546 €	701 064 €	720 000 €	713 282 €	713 282 €	713 282 €	713 282 €	713 282 €
76 - Produits financiers	228 €	10 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	87 074 €	57 424 €	1 995 000 €	490 301 €	80 301 €	80 301 €	80 301 €	80 301 €
775 - Produits des cessions	5 500 €	250 €	1 900 000 €	410 000 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RRF	12 454 567 €	12 943 250 €	16 343 145 €	13 913 900 €	11 627 568 €	11 654 710 €	11 753 496 €	11 856 980 €
<i>TOTAL RRF hors cessions et report</i>	<i>11 682 409 €</i>	<i>11 173 373 €</i>	<i>11 658 000 €</i>	<i>11 473 301 €</i>	<i>11 561 105 €</i>	<i>11 654 710 €</i>	<i>11 753 496 €</i>	<i>11 856 980 €</i>
<i>% évo / N-1 (hors cessions & report)</i>	<i>1,6%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>4,3%</i>	<i>-1,6%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,9%</i>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - DRF								
011 - Charges à caractère général	2 522 210 €	2 141 157 €	2 680 000 €	2 720 200 €	2 761 003 €	2 802 418 €	2 844 454 €	2 887 121 €
012 - Charges de personnel	4 793 682 €	4 888 605 €	4 860 000 €	4 918 320 €	4 977 340 €	5 037 068 €	5 097 513 €	5 158 683 €
014 - Atténuations de produits	240 758 €	260 391 €	266 000 €	266 000 €	266 000 €	266 000 €	266 000 €	266 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 220 776 €	1 153 089 €	1 330 000 €	1 349 950 €	1 349 950 €	1 349 950 €	1 349 950 €	1 349 950 €
66 - Charges financières	322 873 €	305 800 €	290 000 €	249 883 €	221 819 €	212 891 €	238 061 €	279 377 €
67 - Charges exceptionnelles	14 399 €	13 786 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL DRF	9 114 698 €	8 762 827 €	9 446 000 €	9 524 353 €	9 596 112 €	9 815 978 €	9 815 978 €	9 961 131 €
<i>% évolution par rapport à N-1</i>	<i>2,9%</i>	<i>-3,9%</i>	<i>7,8%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,5%</i>
EPARGNE BRUTE (hors report)	2 573 211 €	2 410 795 €	4 112 000 €	2 358 948 €	1 964 993 €	1 966 383 €	1 937 518 €	1 895 850 €
<i>EB Hors cession</i>	<i>2 567 711 €</i>	<i>2 410 545 €</i>	<i>2 212 000 €</i>	<i>1 948 948 €</i>	<i>1 964 993 €</i>	<i>1 966 383 €</i>	<i>1 937 518 €</i>	<i>1 895 850 €</i>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>22,0%</i>	<i>21,6%</i>	<i>19,0%</i>	<i>17,0%</i>	<i>17,0%</i>	<i>16,9%</i>	<i>16,5%</i>	<i>16,0%</i>
Remboursement capital dette	666 859 €	727 245 €	755 000 €	766 639 €	794 038 €	830 987 €	980 917 €	1 110 364 €
EPARGNE NETTE	1 906 352 €	1 683 550 €	3 357 000 €	1 592 309 €	1 170 955 €	1 135 396 €	956 600 €	785 486 €
<i>EPARGNE NETTE hors cessions</i>	<i>1 900 852 €</i>	<i>1 683 300 €</i>	<i>1 457 000 €</i>	<i>1 182 309 €</i>	<i>1 170 955 €</i>	<i>1 135 396 €</i>	<i>956 600 €</i>	<i>785 486 €</i>

Budget eau 2021

Dépenses de fonctionnement	
627 Services bancaires et assimilés	1 000,00€
658 Charges diverses de gestion courante	100,00€
66111 Intérêts	35 000,00€
673 Titre annulés sur exercices antérieurs	3 000,00€
022 Dépenses imprévues	3 000,00€
Total dépenses réelles de fonctionnement	42 100,00€
023 Virement à la section d'investissement	219 091,07€
6811 Dotations aux amortissements	145 000,00€
Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	364 091,07€
Total des dépenses de fonctionnement	406 191,07€

Recettes de fonctionnement	
70111 Vente d'eau aux abonnés	300 000€
Total recettes réelles de fonctionnement	300 000€
002 Résultat de fonctionnement reporté	102 191,07€
777 Amortissement des subventions	4 000,00€
Total des recettes d'ordres de fonctionnement	106 191,07€
Total des recettes de fonctionnement	406 191,07€

Dépenses d'investissements	
21531 Réseaux d'eau	215 091,07€
1641 Emprunts en euros	125 000,00€
020 Dépenses imprévues	20 000,00€
Total des dépenses réelles d'investissement	360 091,07€
001 Résultat d'investissement reporté	94 829,90€
040 Amortissement des subventions	4 000,00€
Total des dépenses d'ordres d'investissement	98 829,90€
Total des dépenses d'investissement	458 920,97€

Recettes d'investissements	
10 Dotations, fonds divers et réserves	124 090,57€
Total des recettes réelles d'investissement	124 090,57€
021 Virement de la section de fonctionnement	219 091,07€
281531 Amortissement réseaux d'eau	145 000,00€
Total des dépenses d'ordres d'investissement	364 091,07€
Total des dépenses d'investissement	488 181,64€

S'ajoutent des restes à réaliser pour 29 260,67€. – Les travaux d'eau pour 2021 porteront sur la moitié de la conduite de la rue de l'île Napoléon.

B1 - La structure des effectifs

EFFECTIS AU 31/12/2020		
CATEGORIES	STATUT	NOMBRE D'AGENTS
A	Titulaires	14
	Contractuels	1
	Ensemble	15
B	Titulaires	15
	Contractuels	0
	Ensemble	15
C	Titulaires	66
	Contractuels	27
	Ensemble	93
Soit un total de 123 agents		

B2 - Les dépenses de personnel

ANNEES	MASSE SALARIALE	EVOLUTION	Nombre total d'agents	Nombre d'agents à temps complet	Agents à temps partiel ou non complet		Nombre total d'équivalent à temps plein
					Nombre d'agents	Equivalents temps plein	
2016	4.829.494 €	0,69 %	135 dont	81	54	29	110
2017	4.748.407 €	-1,67 %	126 dont	81	45	26	107
2018	4.731.128 €	-0,36 %	129 dont	82	47	26	108
2019	4.793.682 €	+1,32 %	123 dont	83	40	23	106
2020	4.888.605 €	+1,98 %	123 dont	83	40	23	106
2021	4.860.000 €	-0,59 %	126 dont	80	46	28	108

2020		
LIBELLE	MONTANT	PART DE LA MASSE SALARIALE
Traitement indiciaire	2.099.558 €	42,96 %
Nouvelle Bonification Indiciaire	24.292 €	0,49 %
Régime Indemnitare	568.357 €	11,63 %
Heures supplémentaires	77.311 €	1,58 %
Avantages en nature	4.675 €	0,09 %
Charges	1.930.361 €	39,49 %
Autres	184.051 €	3,76 %
TOTAL	4.888.605 €	100 %

B3 – La durée effective du travail

La durée annuelle de travail est fixée à 1593 heures en Alsace Moselle, la Ville doit se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de temps de travail et régulariser les écarts compris à ce jour entre 8 heures et 88 heures annuelles pour certains agents, dus essentiellement aux jours de congés extralégaux qui seront supprimés au 1^{er} janvier 2022 (exemple : congés d'ancienneté).

B3b – L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

GRADE	RECRUTEMENTS (Nombre de postes supplémentaire)	DATE
Chef d'équipe service espaces verts	1	1 ^{er} février 2021
Archiviste (remplacement suite à mutation)	0	1 ^{er} février 2021
Chargé de mission « environnement »	1	Recrutement en cours
Agent de maîtrise responsable des agents de service	1	Recrutement en cours

Départs en retraite annoncés (et remplacés) :

- Une adjointe technique au 1^{er} juillet 2021 assurant les travaux d'entretien au C.T.M. + Ecole de Musique + Espace Monique Karr, +SP
- Une adjointe technique au 31 août 2021 assurant les travaux d'entretien de la mairie
- Un agent du poste de Police Municipale (brigadier-chef principal) au 1^{er} avril 2021
- Un agent de maîtrise du service des espaces verts au 1^{er} janvier 2021
- 1 ATSEM de l'école maternelle Violettes au 1^{er} septembre 2021

Compte tenu de l'état des effectifs actuels et des fluctuations énoncées, un montant total de 4.860.000.- € a été inscrit au budget primitif de 2021, qui pourrait sans doute être revu en fonction de la situation des agents de la Ville (remplacements pour congés de maladie, accident, mutation, etc...).

Informations complémentaires de ressources humaines

Pour l'année 2021, les éléments de rémunération qui figurent dans le budget primitif de cette année tiennent compte de la situation statutaire de l'ensemble du personnel actuellement en poste au plan des effectifs de la Ville ainsi que des contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion et dont les traitements sont remboursés par la Ville. La durée hebdomadaire de travail au sein de la collectivité est actuellement de 35 heures.

Dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, publiée au Journal officiel le 7 août 2019, la Ville a engagé, en début d'année 2020, une réflexion sur le temps de travail et ainsi permettre d'actualiser l'accord sur le temps de travail du 12 décembre 2001. La crise sanitaire en 2020 a bouleversé le planning des réunions relatives à cette réflexion et de ce fait celle-ci se poursuit en 2021.

La loi précitée impose à l'ensemble des collectivités de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de temps de travail dans un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes. La Ville de RIEDISHEIM devra ainsi délibérer sur les nouvelles règles de temps de travail au plus tard fin juin 2021, pour une mise en œuvre opérationnelle au plus tard au 1^{er} janvier 2022.

La réglementation en vigueur fixe la durée annuelle de travail à 1593 heures en Alsace-Moselle. Dans le cadre de l'accompagnement de la Ville par le Cabinet KPMG, il sera ainsi profité de cette réflexion collective et globale sur l'organisation du temps de travail au sein des services municipaux pour :

- S'assurer que l'organisation du temps de travail est adaptée aux besoins de chaque service et aux attentes des usagers des services publics ;
- Garantir l'équité de traitement des agents, c'est-à-dire un juste équilibre entre l'harmonisation des règles et la prise en compte des spécificités des services ;
- Favoriser une qualité de vie au travail satisfaisante pour l'ensemble du personnel ;
- Promouvoir des pratiques innovantes en matière de temps de travail.

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2020

GRADE	DEPARTS EN RETRAITE	DATE
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (marchés publics)	1	1 ^{er} mai 2020
Attaché principal de conservation (bibliothèque)	1	1 ^{er} juillet 2020
Adjoint d'animation et ATSEM	1	1 ^{er} septembre 2020
TOTAL	3	

GRADE	DEPARTS POUR MUTATION	DATE
Adjoint technique (espaces verts)	1	27 janvier 2020
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (finances)	1	1 ^{er} mars 2020
Adjoint technique (espaces verts)	1	1 ^{er} avril 2020
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe, archiviste	1	1 ^{er} décembre 2020
Gardien-brigadier de police municipale	1	31 décembre 2020
TOTAL	5	

GRADE	DEPARTS	DATE
Attaché contractuel, fin de contrat à la demande de l'agent	1	5 janvier 2020
Adjoint administratif (accueil), démission	1	29 février 2020
Adjoint administratif (accueil), fin de contrat et ne souhaite pas renouveler	1	30 juin 2020
ATSEM principal 2 ^e classe (remplaçante), démission	1	21 septembre 2020
Adjoint du patrimoine contractuel, démission	1	31 décembre 2020
TOTAL	5	

GRADE	RECRUTEMENT CONTRACTUELS	DATE
Adjoint technique (service électrique)	1	Contrat reconduit année 2020
Adjoint administratif (bibliothèque)	1	Contrat reconduit année 2020
Adjoint technique (ménage mairie, remplacement)	1	Depuis le 07.01.2020 et encore
Adjoint technique (espaces verts)	1	Depuis le 17 février 2020
Adjoint administratif (accueil)	1	Du 16.03.2020 au 13.09.2020
Adjoint technique (espaces verts)	1	Du 16.03 au 31.12.20, stagiaire au 01.01.2021
Adjoint technique saisonnier (espaces verts)	1	Du 23.03 au 31.05.2020 Du 01.09 au 31.10.2020
ATSEM (remplaçante)	1	Plusieurs contrats en 2020 puis du 31.08.2020 au 31.08.2021
Adjoint technique saisonnier (espaces verts)	1	Du 06.07.2020 au 28.08.2020
Adjoint technique (ménage remplaçante)	1	Depuis le 06.07.2020 et encore
Adjoint administratif (accueil)	1	Depuis le 21.08.2020 et encore
Adjoint du patrimoine (bibliothèque)	1	Du 01.09.2020 au 31.12.2020
ATSEM (remplaçante)	1	Du 31.08.2020 au 21.09.2020
ATSEM (remplaçante)	1	Du 31.08.2020 au 30.09.2020 Du 05.10.2020 au 16.10.2020
Agent social (CCAS), remplacement congé maternité	1	Du 02.09.2020 au 02.03.2021
Adjoint technique chauffagiste sanitaire	1	Du 01.10.2020 au 31.03.2021
Adjoints d'animation soutien scolaire et animation activités	11	Juillet et août 2020
Adjoints techniques (espaces verts)	3	Juillet et août 2020
ATSEM (remplaçante)	1	Depuis le 21.09.2020 et encore
ATSEM (remplaçante)	1	Depuis le 21.09.2020 et encore
Adjoint technique (remplacement)	1	Du 2 au 06.11.2020 et du 23.11.2020 au 15.12.2020
Adjoint technique (remplacement)	1	Depuis le 23.11.2020 et encore
Adjoint administratif (remplacement) service communication	1	Depuis le 01.12.2020 et encore
ATSEM (remplaçante)	1	Depuis le 04.12.2020 et encore
ATSEM (remplaçante)	1	Du 08.12.2020 et encore
Adjoint administratif (CCAS) remplacement agent en isolement puis congé de maternité	1	Depuis le 28.12.2020 et encore
TOTAL	38	

GRADE	RECRUTEMENT PAR MUTATION/DETACHEMENT	DATE
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Mutation	1 ^{er} janvier 2020
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (SAJES)	Mutation	1 ^{er} février 2020
Attaché (démocratie participative)	Mutation	1 ^{er} mars 2020
Adjoint technique (espaces verts)	Mutation	1 ^{er} avril 2020
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (finances)	Mutation	1 ^{er} mai 2020
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Mutation	20 octobre 2020
TOTAL	6	

GRADE	AGENTS EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES	DATE DE FIN DE DISPONIBILITE EN COURS
Agent social de 2 ^{ème} classe CCAS	1	1 ^{er} mars 2021
Adjoint technique espaces verts	1	15 février 2021
Adjoint administratif service communication	1	20 juin 2021
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe du SAJES	1	1 ^{er} juin 2021
Adjoint technique service voirie	1	1 ^{er} janvier 2022
Adjoint technique ménage école	1	1 ^{er} septembre 2021
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	31 août 2021
TOTAL	7	

Il est à noter que les agents de service à temps non complet, de même que les A.T.S.E.M.S. contractuelles de la Ville assurent de manière régulière des heures complémentaires pour pallier les absences des agents en congé de maladie et/ou en congés, ou lors de modifications dans le temps de travail des A.T.S.E.M.S.

Au courant de l'année 2020, la crise sanitaire et ses conséquences ont engendré des dépenses supplémentaires entre autres du fait :

- De nombreux arrêts de travail des agents de la Ville (toutes pathologies confondues) et dont certains ont dû être remplacés tout au long de l'année,
- Que des agents dont les activités ne pouvant être télétravaillées ont été placés en « autorisation d'absence exceptionnelle », de même que les agents devant garder leurs enfants à domicile du fait de la fermeture des établissements scolaires,
- De l'affectation de personnels de ménage dans des écoles suite à l'accueil des enfants du personnel soignant pendant le premier confinement du 17 mars 2020 à midi au 10 mai 2020 inclus,

- Du protocole sanitaire renforcé à assurer dans les écoles toute la journée depuis le déconfinement le 11 mai 2020, puis un peu allégé depuis la rentrée scolaire de septembre 2020 mais étendu tout de même au restaurant scolaire également,
- De l'instauration de la prime exceptionnelle votée par le Gouvernement à destination des agents de droit public particulièrement mobilisés pendant la période d'état d'urgence sanitaire pour assurer la continuité du fonctionnement des services.

Certaines dépenses supplémentaires ont eu un impact sur les frais de personnel, outre les recrutements et les remplacements cités ci-devant, entre autres les allocations de retour à l'emploi pour deux agents titulaires ayant démissionné, les nominations après concours ou examens, les avancements d'échelon et de grade, le versement des primes aux médaillés et de départ à la retraite ou les revalorisations du régime indemnitaire de collaborateurs.

Les avantages nature en 2020		
LIBELLE AVANTAGE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	MONTANT
Nourriture	2	641,90 €
Logement	2	2.997,61 €
Véhicule	1	1.036,08 €
TOTAL	5	4.675,59 €

LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

LIBELLE HEURES	ANNEE 2018		ANNEE 2019		ANNEE 2020	
	NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
Heures complémentaires personnel titulaire à temps non complet	1 862 h 45	19.652,12 €	2 212 h 50	24.015,37 €	1 730 h 25	19.053,21 €
Heures supplémentaires (moins de 14 h)	932 h 00	15.054,35 €	1 876 h 25	28.984,68 €	1 548 h 50	25.792,23 €
Heures supplémentaires (plus de 14 h)	270 h 30	4.239,90 €	971 h 00	15.132,08 €	703 h 75	11.997,31 €
Heures supplémentaires (nuit)	355 h 00	11.445,32 €	230 h 50	8 106,91 €	172 h 25	5.795,46 €
Heures supplémentaires (dimanche, jour férié)	689 h 30	18.185,20 €	499 h 25	13 495,70 €	562 h 50	14.673,66 €
TOTAL GENERAL	4 109 h 45	68.576,89 €	5 776 h 50	89.734,74 €	4 717 h 25	77.311,97 €

LES JOURS D'ABSENCE POUR MALADIE ET AUTRES

TYPE D'ABSENCE	ANNEE 2018		ANNEE 2019		ANNEE 2020	
	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE JOURS D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE JOURS D'ABSENCE
Maladie ordinaire agents CNRACL	34	981	22	897	36	1 350
Maladie ordinaire agents IRCANTEC	16	474,50	10	88	23	1 023
<i>SOUS TOTAL</i>		<i>1455,50</i>		<i>985</i>		<i>2 373</i>
Accident de travail tous agents	6	480	7	485	6	185
Longue maladie tous agents	2	424	1	365	1	365
Enfant malade tous agents	12	90	12	29,50	2	7
Temps partiel thérapeutique	3	386	0	0	2	279
Congé de maternité	2	236	1	153	1	50
TOTAL GENERAL		3 071,50		2017,50		3 259
Taux d'absentéisme maladie ordinaire		5,99 %		4,06 %		10,03 %
Taux d'absentéisme tous types d'absence		12,64 %		8,32 %		13,78 %

La formation du personnel		
TOUS TYPES DE FORMATIONS CNFPT ET EN INTERNE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION
ANNEE 2016	44	154
ANNEE 2017	66	268
ANNEE 2018	52	226
ANNEE 2019 dont ci-dessous :	103	175
<u>Formations organisées en intra par le CNFPT :</u>		
L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité : 5 agents de la Ville et des agents de Wittenheim (2 jours)		
- Charte Marianne (10 jours) : sensibilisation à l'accueil pour 90 agents (1 jour), formation accueil pour 20 agents (2 jours), accueil public handicapé pour 10 agents 2 jours), auditeurs internes qualité pour 10 agents (3jours)		
- Acquisition des compétences d'acteur, d'actrice en prévention des risques liés à l'activité physique (10 personnes sur 2 jours)		
- Les techniques de nettoyage mécanisé (18 agents, 2 jours en 2018 et 1 jour en 2019)		
ANNEE 2020 (formations fortement réduites du fait de la crise sanitaire et organisées souvent en distanciel)	26	75

Accompagnement Cabinet KPMG sur la mise en place du télétravail :

- les 3 et 4 mars 2020 : 12 réunions avec les responsables de service pour des entretiens sur le télétravail, questionnaires à compléter par les encadrants
- le 19 juin 2020 : COPIL sur le temps de travail (en visio)
- le 24 juin 2020 : réunion des encadrants sur le télétravail (projet de règlement)

Accompagnement Cabinet KPMG sur la réorganisation du temps de travail :

- COPIL le 22 janvier 2020 : réunion de lancement
- Planification des 9 groupes de travail avec les différents responsables de service les 2 + 3 + 17 décembre 2020
- Le 5 janvier 2021 : COPIL pour évoquer les premières tendances

Formations organisées en intra :

- Formation à la sécurité et à l'accueil pour les nouveaux agents recrutés le 22 septembre 2020
- Habilitation électrique, basse et haute tension, les 9 et 10 novembre 2020 au CTM
- Formation mise en place de la DSN (déclaration Sociale Nominative) le 26 novembre 2020 pour les RH
- Formation des élus aux outils numériques de la Ville (décembre 2020)
- Formation et assistance, pour les RH, pour l'intégration des ATSEMS et des agents de service dans le logiciel de gestion des temps Horoquartz (12 jours en 2020)

Depuis la mise en place du Compte Epargne Temps sur sein de la Ville en date du 1^{er} décembre 2016, 90 dossiers ont été ouverts par les agents de la Ville :

LE COMPTE EPARGNE TEMPS			
Jours indemnisés et/ou convertis RAFP (retraite) en 2020			
CATEGORIE D'EMPLOI	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS	MONTANT INDEMNISE en 2020
A	5	171 jours	23.085,00 €
B	3	54 jours	4.860,00 €
C	-	-	-
B Jours convertis RAFP	1	11 jours	519,75 €
TOTAL	9	236 jours	28.464,75 €

Mise en place de l'indemnité kilométrique VELO (à partir du 16 juillet 2018)		
Années / Nombre d'agents concernés	Nombre de kilomètres parcourus	Montant versé (0,25 €/km)
2018/8 agents	2 984,97 kms	746,25 €
2019/8 agents	3 933,04 kms	983,30 €
2020/7 agents	1 808,85 kms	452,25 €

D'autre part, l'assistant de prévention a mis en place physiquement l'ensemble des protocoles sanitaires dans tous les bâtiments de la ville et a élaboré les documents sur les préconisations et règles de prévention à appliquer à partir de la période du confinement. Il en a été fait de même pour l'organisation des élections municipales. Des masques et du gel hydroalcoolique ont d'autre part été distribués, dès approvisionnement, à l'ensemble des agents de la Ville.

Dans le cadre du 2^{ème} confinement national à partir du 30 octobre 2020, une cellule de crise a été constituée et celle-ci a démarré des réunions, les mardis soir, à partir du 3 novembre 2020 pour évoquer de manière hebdomadaire :

- les modalités de fonctionnement des services,
- un bilan du suivi des cas contacts parmi les agents,
- le recensement des jours télétravaillés,
- le protocole sanitaire dans les écoles,
- la communication interne,
- la sécurité sur la voie publique.

Lors du premier confinement du 17 mars 2020 à midi au 10 mai 2020, le Gouvernement a fortement incité à recourir au télétravail et de ce fait les agents dont les activités pouvaient être exercées en télétravail ont recouru à ce mode de travail, à domicile, et ont depuis continué pour certains à télétravailler de manière ponctuelle ou régulière. Le logiciel de gestion des temps Horoquartz a de ce fait évolué pour prendre en compte les diverses dispositions en la matière et les compteurs correspondants ont été créés :

LE TELETRAVAIL en 2020		
LIBELLE TELETRAVAIL (dans le logiciel de gestion des temps Horoquartz)	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS CUMULES DES AGENTS
Télétravail du 01.01.2020 au 23.11.2020	31	763 jours 1/2
Ponctuel à/c du 24.11.2020	12	30 jours
Régulier à/c di 24.11.2020	1	6 jours 1/2
TOTAL		800 jours

Le logiciel de gestion des temps de la Société HOROQUARTZ, mis en place depuis le 1^{er} septembre 2018 pour la partie « badgeage », a évolué, au 1^{er} janvier 2019, avec la prise en compte, dans les compteurs, des absences et des congés. Il a été étendu, pour une période de test, depuis le 1^{er} novembre 2020 pour les ATSEMS et les agents de service, avec une poursuite en réel au 1^{er} janvier 2021.

La mise en place du label Marianne avait été engagée par la Ville courant 2018 et s'est poursuivie en 2019 avec la mise en place des formations à l'accueil pour la plupart des agents. Pour mener à bien cette mission, il avait été nécessaire de nommer des personnes référentes, un comité de pilotage et quatre groupes de travail.

Pour rappel, un audit des services municipaux par des groupes d'auditeurs formés, en interne, d'agents municipaux avait eu lieu au courant du 1^{er} semestre 2019. Toujours dans la poursuite de la mise en place de la labellisation Marianne, un audit externe, mené par l'organisme certificateur AFNOR, s'était déroulé du 12 au 14 novembre 2019. Un auditeur a été présent physiquement dans la collectivité pour interroger les divers services. Il a rendu un rapport pour demander la labellisation Marianne pour la Ville, qui a été obtenue. Au courant de l'année 2020, du fait de la crise sanitaire, les réunions ont été stoppées et un COPIL s'est à nouveau réuni en date du 12 novembre 2020 pour relancer le processus.

Un accompagnement, tout au long du 1^{er} semestre 2019, avait été signé avec le Cabinet K.P.M.G. pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouvel outil indemnitaire de référence avait vocation à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes et a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des agents, après l'organisation de plusieurs réunions d'informations et de travail, le Comité technique avait émis son avis quant à la mise en place du RIFSEEP, tant sur la partie IFSE que sur la partie CIA.

Toujours avec le Cabinet KPMG, un règlement du télétravail pour une mise en place le 1^{er} janvier 2021 a été élaboré et la réflexion sur la réorganisation du temps de travail comme évoqué ci-devant se poursuit.

Des groupes de travail ont été organisés fin 2020 avec l'ensemble des responsables de service pour réfléchir sur les nouvelles règles du temps de travail. Les élus feront part de leurs attendus dans ce domaine avant d'échanger à nouveau en Comité Technique, avec les responsables de service ainsi qu'avec les agents.

En 2021, la mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) sera également mise en place en lieu et place de la DADS-U.